

« Heureux ceux qui marchent suivant la loi du Seigneur ! »

La loi du Seigneur...

Chers frères et sœurs,

A propos de « loi du Seigneur », nous savons qu'il y a en quelque sorte deux lois, celle de l'Ancien Testament que l'on résume avec les 10 commandements et que l'on qualifie souvent de *loi ancienne* et la loi du Nouveau Testament, celle qu'énoncent les Béatitudes et que l'on appelle parfois *loi nouvelle*.

Face à ces deux lois, certains pourraient être tentés de reléguer au placard les 10 commandements sous prétexte qu'avec Notre Seigneur nous sommes passés dans une ère nouvelle, celle de l'affranchissement de la loi mosaïque.

D'autres pourraient même être tentés de s'affranchir de toute loi afin de vivre enfin libres de toute contrainte, n'hésitant pas à ériger alors en valeur suprême une conception de la liberté qui consisterait à pouvoir faire ce qu'on veut, quand on veut et comme on veut...

Certains, pour justifier cela, se référant à saint Augustin en citant ces mots hors de leur contexte : *aime et fais ce que tu veux !* ou - pour ceux qui sont encore dans la mouvance de 1968 - en citant le slogan bien connu : *il est interdit d'interdire !*

Or, vous l'avez entendu comme moi, Jésus vient de nous dire explicitement dans l'Évangile qu'il n'est *pas venu abolir mais accomplir la Loi ou les prophètes !*

Et nous savons que St Matthieu finit son Évangile - dont nous venons d'entendre un extrait - par ces paroles adressées à ses disciples : *Allez ! De toutes les nations faites des disciples : baptisez-les au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, apprenez-leur à observer tout ce que je vous ai commandé.*

Le message est donc clair : si nous voulons être heureux, il nous faut bel et bien suivre toute *la loi du Seigneur...*

Mais alors comment observer ces deux lois, car il est certain que, dans l'Église, depuis qu'elle existe, on n'observe pas tous les préceptes de la loi mosaïque, comme par exemple celui de la circoncision, mais aussi tant d'autre...

Le catéchisme de l'Église catholique explique dans son numéro 1968, cela ne s'invente pas !¹ :

La Loi évangélique accomplit les commandements de la Loi.

Le Sermon du Seigneur, loin d'abolir ou de dévaluer les prescriptions morales de la Loi ancienne, en dégage les virtualités cachées et en fait surgir de nouvelles exigences : il en révèle toute la vérité divine et humaine.

Il n'ajoute pas de préceptes extérieurs nouveaux, mais il va jusqu'à réformer la racine des actes, le cœur, là où l'homme choisit entre le pur et l'impur², où se forment la foi, l'espérance et la charité, et avec elles, les autres vertus.

L'Évangile conduit ainsi la loi à sa plénitude par l'imitation de la perfection du Père céleste³, par le pardon des ennemis et la prière pour les persécuteurs, à l'instar de la générosité divine⁴.

Ainsi, expliqua saint Jean Paul II, le « plus » qu'apporte Jésus n'est pas une suppression de la loi, mais le fait que *la loi n'est plus acceptée comme un commandement extérieur, mais bien comme un choix intérieur...*⁵

Un choix éclairé et soutenu par l'Esprit Saint qui donne à l'homme cette sagesse dont parlait saint Paul dans la 2^{ème} lecture, sagesse qui permet de scruter le fond de toutes choses, les causes et finalités de la loi et donc les profondeurs de l'amour de Dieu qui nous demande ceci ou cela pour notre vrai bonheur...

¹ C.E.C n° 1968

² cf. Mt 15, 18-19

³ cf. Mt 5, 48

⁴ cf. Mt 5, 44

⁵ Cf. Homélie 14 Février 1999 - Visite à la Paroisse romaine "San Fulgenzio".

Les actes des procès des martyrs et témoins de la foi, comme sainte Jeanne d'Arc ou sainte Bernadette en sont des illustrations lumineuses de cette sagesse qui les a conduits à faire en toutes choses le Bon vouloir de Dieu !

- Nous connaissons cette fameuse réplique de Ste Jeanne d'Arc au commissaire instructeur qui lui demandait si elle s'en remettait à Dieu ou à l'Église :

- Et m'est avis que c'est tout un de Notre-Seigneur et de l'Église, et qu'on n'en doit point faire de difficulté.

Et sa fameuse réplique de Ste Jeanne d'Arc au juge Jean Beupère qui lui demanda : « *Savez-vous si vous êtes en la grâce de Dieu...* »

- Si je n'y suis, Dieu m'y mette ; et si j'y suis, Dieu m'y tienne.

Quelle sagesse et hauteur de vue dans ces réponses...

- Nous pouvons également penser à Ste Bernadette que nous fêterions mercredi si ce n'étaient les Cendres.

Il y a cet échange plein de sagesse humaine et divine de Bernadette face au procureur impérial Dutour, représentant de la loi de la république d'alors.

Alors qu'il vient de lire le procès-verbal de l'interrogatoire qu'il avait fait en présence de la maman de Bernadette, Bernadette protesta : « Monsieur, je ne vous ai pas dit cela ».

Le procureur se mit alors à répliquer : « j'ai les papiers du commissaire, tu ne lui as pas dit la même chose... Tu m'as dit ceci et tu as dit cela au commissaire ».

Mais Bernadette d'insister : « Non, monsieur ».

« Si », répartit le procureur.

« Non », répondit Bernadette.

Le procureur ajouta : « Mais le commissaire l'a écrit ».

Et Bernadette de lui répondre : « Si monsieur le commissaire s'est trompé, tant pis pour lui ».

Que votre parole soit 'oui', si c'est 'oui', 'non', si c'est 'non'. Ce qui est en plus vient du Mauvais, disait Jésus dans l'Évangile...

« Tu ne mentiras pas », dit le 8^{ème} commandement de la loi dite ancienne...

« Heureux les pauvres de cœur, les doux, les cœurs purs, les persécutés à cause de son Nom », disent les Béatitudes, dites loi nouvelle !

« Il y avait en moi quelque chose qui me faisait tout surmonter ; on m'a prise de tous côtés ; mais rien ne m'a fait ; je n'avais pas peur. » témoigna Bernadette...

Chers frères et sœurs,

Si je vous dis tout cela, c'est en particulier car nous allons rentrer mercredi dans le temps du Carême avec tous les us et coutumes que l'Église nous commande ou recommande dans le domaine de la prière, de la pénitence et de l'aumône...

A ce propos, permettez-moi de vous rappeler ce que l'on appelle les commandements de l'Église⁶, à savoir :

1. « Les Dimanches et les autres jours de fête de précepte, les fidèles sont tenus par l'obligation de participer à la Sainte Messe et de s'abstenir des œuvres serviles » ;
2. « Tout fidèle est tenu par l'obligation de confesser ses péchés au moins une fois par an » ;
3. « Tout fidèle est tenu par l'obligation de recevoir la Sainte Communion au moins chaque année à Pâques » ;
4. « Aux jours de pénitence fixés par l'Église, les fidèles sont tenus par l'obligation de s'abstenir de viande et d'observer le jeûne » ;
5. Les fidèles sont tenus par l'obligation de subvenir aux besoins de l'Église

« Heureux ceux qui marchent suivant la loi du Seigneur ! » et de son Église qui ne font qu'un... il en va de notre bonheur ! Ce bonheur que décidément Dieu veut vraiment pour nous comme nous le voyons depuis 3 dimanches !

⁶ Catéchisme de l'Église catholique, n° 2041 à 2043

Chers frères et sœurs,

Alors que nous nous apprêtons donc à entrer dans le Carême, et donc à prendre des résolutions, je ne saurais trop vous recommander d'invoquer l'Esprit Saint, plutôt que les réseaux sociaux, pour savoir lesquelles prendre...

La Sagesse est un des 7 dons de l'Esprit Saint et pas d'Instagram, WhatsApp, TikTok, X ou Pinterest !

Jésus, quant à Lui, nous a donné dans l'Évangile quelques indications pour ce qui est des relations avec notre prochain : ne pas nous mettre en colère, ne pas l'insulter ou le traiter de fou... se réconcilier avec lui s'il a quelque chose contre nous.

Il nous a aussi parlé de la pureté du regard - « heureux les cœurs purs » et de celle de la parole où le « oui » soit « oui » et le « non » soit « non » !

Oui, comme nous le demandions avec le psalmiste :

Enseigne-nous, Seigneur, le chemin de tes ordres ; à les garder, nous aurons notre récompense.

Montre-nous comment garder ta loi, que nous l'observions de tout cœur.

Chers frères et sœurs,

Le verset de ce dernier Alléluia dominicale avant celui de Pâques rapportait cette exultation de joie s'exprimant en ces termes :

« Tu es béni, Père, Seigneur du ciel et de la terre, tu as révélé aux tout-petits les mystères du Royaume ! ».

Ainsi, parmi les motifs de la joie de Notre Seigneur, joie que nous évoquions dimanche dernier, il a celle d'avoir vu que les petits observeraient la Loi et marcheraient suivant la loi du Seigneur...

Le rite des Cendres nous rappellera, si besoin en est, que de fait, nous sommes bien pauvres et petits...

Si tu le veux, tu peux observer les commandements, il dépend de ton choix de rester fidèle, nous disait la 1^{ère} lecture...

Que ce Dimanche nous obtienne donc la grâce d'entrer avec joie dans le Carême en observant les commandements de Dieu et de l'Église...

Et souvenons-nous de cette formule si parlante utilisée par le Pape François : n'ayez pas « *un air de Carême sans Pâques* »⁷ !

« Heureux ceux qui marchent suivant la loi du Seigneur ! »

Que Notre Dame, ***l'icône de la foi obéissante***⁸, comme l'avait appelée Benoît XVI, implore pour nous l'aide de l'Esprit Saint afin que la Sagesse divine nous fasse donc observer librement, joyeusement et amoureuxment la loi du Seigneur, en particulier durant le Carême qui vient. Amen.

⁷ Exhortation apostolique *Evangelii Gaudium* n° 6

⁸ Audience générale Mercredi 19 décembre 2012

PRIERE UNIVERSELLE
15/02/2026 – année A

Prions pour l'Église
et plus particulièrement pour notre Saint Père le Pape Léon,
législateur suprême de l'Église.
Demandons au Seigneur de l'aider dans ce ministère législatif,
afin que, selon les termes mêmes du code de droit canonique,
toute loi dans l'Église
soit au service de la loi suprême
qui est le salut des âmes.

Prions pour ceux qui ont à légiférer au sein des nations.
Supplions le Seigneur de venir à leur rencontre,
d'éclairer leur conscience
afin qu'ils promulguent des lois
qui respectent la loi naturelle et la loi divine.

Prions pour tous ceux qui sont confrontés dans la souffrance
aux lois qui ne respectent pas la vie humaine
de la conception à la mort naturelle.
Demandons au Seigneur
de les reconforter de sa présence
pour qu'ils soient témoins d'une autre loi,
celle de la culture de vie basée sur l'amour.

Prions enfin les uns pour les autres.
Demandons au Seigneur de nous accorder abondamment
le don de Sagesse de son Esprit Saint
afin que nous soyons *heureux de marcher suivant sa Loi.*
Confions Lui également notre le Carême
afin que nous l'observions
dans la finalité de la joie pascale.